

Dossier de presse trigon-film

NIGHT TRAIN

de Yinan Diao

(Chine, 2007)



DISTRIBUTION

trigon-film
Limmatauweg 9
5408 Ennetbaden
Tél: 056 430 12 30
Fax: 056 430 12 31
info@trigon-film.org
www.trigon-film.org

CONTACT MEDIA

Régis Nyffeler
077 410 76 08
nyffeler@trigon-film.org

MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

www.trigon-film.org

FICHE TECHNIQUE

Réalisation: Yinan Diao
Scénario: Yinan Diao
Image: Jingsong Dong
Montage: Jing Lei Kong
Son: Yang Zhang
Sound design: Jiajia Mok
Art Direction: Ching Lam, Qiang Liu
Musique originale: Zi Wen
Production: Vivian Ou, Steve Chow (DViant Films) ; Ho Hi Pictures ; Fonds Visions Sud Est
Langue: Mandarin f/a
Durée: 94 minutes

FICHE ARTISTIQUE

Liu Dan	Wu Hongyan
Qi Dao	Li Jun
Xu Wei	Première rencontre
Wu Yuxi	Seconde rencontre
Wang Zhenjia	L'amie

FESTIVALS

- *Sélection Officielle, Festival de Cannes 2007, Un Certain Regard*
- *Grand Prix, Int. Filmfestival Warschau*

SYNOPSIS

Wu Hongyan, bourreau d'une trentaine d'années, travaille au tribunal de la province du Shaanxi, où elle exécute uniquement des femmes, condamnées à mort.

Malgré son emploi macabre, Wu Hongyan prend le train tous les week-ends vers une ville voisine où elle participe à des soirées organisées par une agence matrimoniale. Ses rencontres sont médiocres, jusqu'à ce qu'elle tombe amoureuse du mystérieux et séduisant Li Jun.

Rapidement, elle découvre que l'épouse de ce dernier est l'une de ses détenues.

LE REALISATEUR – DIAO YINAN

Diao Yinan a étudié à l'Université des Arts Dramatique de Pékin. Ecrivain prolifique pour la scène, la télévision et le cinéma, il est l'auteur de plusieurs scénarios, dont celui du célèbre film SHOWERS, mais aussi de SPICY LOVE SOUP et ALL THE WAY. En 2003, il a réalisé UNIFORM, son premier long métrage, qui a gagné le prix Dragons et Tigres du Festival de Vancouver et le prix Amnesty à Rotterdam. Il a été le premier film chinois sélectionné par le MOMA de New York lors de sa réouverture.

«Souvent, la ténacité et la force des femmes dépassent celles des hommes, même si en apparence les femmes semblent plus fragiles et délicates. Lorsqu'elles affichent toute leur dignité, je trouve ce moment extrêmement puissant et émouvant.»

Yinan Diao

ENTRETIEN AVEC YINAN DIAO

Comment est né le film ?

Pendant longtemps, j'ai fait le même rêve : j'étais condamné à mort par un tribunal et je me réveillais en sursaut, trempé de sueur et terriblement angoissé. Je me suis alors attaqué à ce projet pour surmonter ma peur : le film est donc né de considérations personnelles, davantage que sociales.

Comment pourriez-vous décrire Hongyan, la protagoniste ?

Hongyan est au départ une femme qui a perdu sa dignité et qui a le sentiment d'avoir échoué dans sa vie professionnelle et sentimentale. Elle s'est peu à peu renfermée sur elle-même et cherche désormais à fuir son quotidien oppressant. C'est une femme angoissée et vulnérable, et je dois dire que je me suis totalement identifié à elle. Pourtant, vers la fin du film, elle remporte une douloureuse bataille avec elle-même.

A sa manière, elle est une insoumise qui fait preuve de compassion.

C'est sa nature profonde et c'est d'ailleurs ce qui lui permettra de réagir par la suite. Je connais pas mal de gens comme elle qui s'émeuvent de la condition des gens les plus faibles de notre société. Leur comportement peut sembler irrationnel comme, par exemple, lorsque Hongyan refuse de dénoncer sa voisine ou d'enlever la cagoule d'une prisonnière... Mais ce sont là des réflexes humains.

Le film prend nettement position contre la peine de mort...

Je pense qu'on n'a rien à gagner à répondre à la violence par la violence : la peine de mort ne résout rien, même lorsqu'elle vise un assassin. Mais dans une société en constante évolution comme la nôtre, les repères moraux sont de plus en plus mis à mal. C'est pourquoi les gens qui se laissent dominer par leurs émotions sont en faveur de la peine de mort. Plus fondamentalement, je voudrais que ce film ne soit pas qu'un plaidoyer contre la peine capitale, mais qu'il encourage le spectateur à savoir pardonner et à oser regarder le mal en face.

Dans le film, l'argent s'est insinué partout, y compris dans les relations amoureuses.

Dans la Chine d'aujourd'hui, l'argent a considérablement corrompu les rapports humains sous l'effet d'une frénésie de consommation. D'un côté, une partie de la population a pu accéder à de meilleures conditions de vie : les gens travaillent 24 heures sur 24 car quelques yuans de plus peuvent améliorer leur quotidien. Mais le revers de la médaille, c'est que certaines personnes sont prêtes à vendre leur corps ou leurs organes pour un peu d'argent. C'est extrêmement triste d'en arriver à sacrifier sa vie pour de l'argent.

Il se dégage du film une grande solitude.

J'ai choisi de m'attacher à une protagoniste féminine car j'avais le sentiment que l'on percevrait davantage sa solitude que chez un homme. Hongyan est une femme désespérément en quête d'amour, mais qui évolue dans un univers déshumanisant. Et plus elle se fragilise, plus son environnement lui semble hostile. Du coup, dès lors qu'elle trouve – ou croit trouver – un peu de réconfort auprès de quelqu'un, elle se donne corps et âme sans se préoccuper des conséquences.

Pourtant, la brutalité est manifeste y compris dans les moments d'intimité entre les êtres.

C'est la dureté de l'environnement qui pèse sur le comportement des personnages : la tendresse ne fait pas partie de ce monde-là. Je crois que cela traduit mon profond pessimisme vis-à-vis de l'espèce humaine.

Le décor industriel du film ferme l'horizon et crée même une atmosphère claustrophobique.

Lorsque je suis en présence de tels sites industriels, j'ai le sentiment profond que la proximité entre l'homme et la machine offre un éclairage saisissant sur le sens de notre vie et sur notre terrible solitude. Dans cet environnement, les personnages ont perdu leurs repères et ne parviennent plus à communiquer, même lorsqu'ils habitent ensemble. J'aime beaucoup Kafka et quand je suis parti en repérages, plusieurs de ces sites industriels m'ont fait penser à ses livres.

Par ailleurs, les personnages semblent tellement minuscules dans cet environnement écrasant qu'on ne peut qu'éprouver de la compassion pour eux. C'est aussi cela qui m'a convaincu de choisir un tel décor.

Comment avez-vous travaillé la lumière et les cadrages ?

Nous avons privilégié les couleurs froides pour essayer de rendre la palette de gris et de noirs la plus uniforme possible. Mais nous avons aussi choisi le décor où se déroule le film parce qu'il nous donnait la possibilité de rester naturellement dans des tonalités sombres.

En ce qui concerne les cadrages, je privilégie les plans fixes que j'alterne ponctuellement avec des gros plans pour donner du rythme à l'ensemble. Béla Tarr, cinéaste que j'aime beaucoup, est à cet égard une vraie source d'inspiration.

Pouvez-vous me parler du choix des comédiens ?

Je m'intéresse moins au jeu des comédiens qu'à leur nature profonde d'êtres humains. J'ai besoin de savoir si la personnalité d'un acteur – aussi bon soit-il – correspond au personnage avant de lui confier un rôle. Par la suite, tout au long du tournage, je demande à mes comédiens de rester dans la sobriété et la retenue et de ne jamais se mettre en avant. En la matière, je m'inspire beaucoup de la direction d'acteur de Robert Bresson.

Avez-vous eu recours à l'improvisation ?

Oui, mais nous avons finalement conservé peu de scènes improvisées au montage. C'est surtout au niveau de la composition des plans et des angles de prise de vue que nous avons improvisé. D'ailleurs, je n'ai pas fait de découpage technique.

Quelles étaient vos intentions concernant la musique ?

Je voulais deux thèmes principaux : une musique atonale qui évite le registre sentimental pour le protagoniste masculin et, à l'inverse, une partition mélancolique jouant légèrement sur l'émotion pour Hongyan. Mais je tenais surtout à ce que la musique soit la plus sobre possible, sauf au moment du générique de fin.

Vous abordez plusieurs sujets "sensibles" comme la peine de mort ou les défaillances du système judiciaire. Avez-vous subi des pressions de la part des pouvoirs publics ?

Nous n'avons pas rencontré de problèmes majeurs pendant le tournage, et nous avons même eu l'autorisation de filmer dans d'authentiques tribunaux et de travailler avec les personnels de l'administration judiciaire. Car aujourd'hui il suffit de payer les bonnes personnes pour pouvoir tourner dans tel ou tel lieu, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. En revanche, si le film est distribué en Chine, certaines scènes risquent d'être coupées...

LA PEINE DE MORT EN CHINE

La Chine reste le premier utilisateur de la peine de mort dans le monde. Toutefois, on ignore le nombre exact d'exécutions réalisées chaque année dans ce pays. En effet, les chiffres officiels sur les condamnations à mort et les exécutions sont considérés comme des secrets d'État, ce qui rend extrêmement difficile toute analyse objective de l'application de cette peine en Chine. Sur la base des informations rendues publiques, Amnesty International a estimé qu'au moins 1 010 personnes avaient été exécutées et 2 790 condamnées à mort en 2006, soit 63 p. cent du nombre total d'exécutions signalées dans le monde.

Liu Renwen, professeur de droit pénal chinois, a estimé, début 2006, que la Chine procédait à 8 000 exécutions par an. Selon la fondation Dui Hua (basée aux États-Unis), qui se fonde sur des données obtenues auprès de Chinois ayant accès aux informations officielles, le nombre réel d'exécutions pour 2006 se situe entre 7 500 et 8 000.

Quelque 68 crimes sont passibles de la peine de mort en Chine, dont des crimes non violents tels que la fraude fiscale, le détournement de fonds, la corruption et certains crimes liés à la drogue.

En février 2007, Wang Zhendong a été condamné à mort pour avoir escroqué trois milliards de yuans (300 millions d'euros) à des personnes qui avaient investi dans son affaire d'élevage de fourmis. Le 10 juillet 2007, Zheng Xiaoyu, ancien chef de l'Agence chinoise des aliments et des médicaments, a été exécuté pour avoir accepté des pots-de-vin et manqué à ses obligations.

Depuis le 1er janvier 2007, la Cour populaire suprême est de nouveau officiellement chargée de valider toutes les condamnations à mort prononcées en Chine.

Certains juristes chinois ont affirmé que le rétablissement de ce contrôle entraînerait probablement une baisse de 20 à 30 p. cent du nombre d'exécutions en Chine. En juin 2007, un responsable de la Cour populaire suprême a annoncé que le nombre d'exécutions avait diminué de 10 p. cent par rapport à la même période de l'année précédente. Cependant, Amnesty International reste convaincue que la publication de tous les chiffres officiels serait le meilleur moyen de permettre une analyse exhaustive et éclairée de l'évolution de la peine de mort en Chine, non seulement par les autorités judiciaires mais aussi par les juristes chinois ou toute autre personne.

Par ailleurs, en juillet 2005, le vice-ministre de la Santé chinois aurait reconnu que la majorité des organes destinés aux transplantations en Chine provenaient de prisonniers exécutés.

De nouvelles réglementations sont entrées en vigueur le 1er mai 2007. Elles prévoient, entre autres, une interdiction du commerce des organes et des transplantations d'organes provenant de donneurs vivants âgés de moins de dix-huit ans. Toutefois, elles ne mentionnent nullement les prélèvements d'organes sur des condamnés à mort. Les normes médicales internationales exigent que tout prélèvement d'organe se fasse avec le consentement « libre et éclairé » du donneur. Or, Amnesty International ne pense pas qu'un prisonnier confronté à une exécution imminente soit en mesure de donner un tel consentement, à moins qu'il n'ait déjà exprimé sa volonté de faire don de ses organes avant son incarcération (par exemple, en remplissant une carte de donneur).

Enfin, un certain nombre d'affaires révélées dans la presse chinoise montrent que des innocents ont été exécutés en Chine du fait de l'utilisation généralisée de la torture par la police pour arracher des « aveux ». Ainsi, en 1989, Teng Xingshan a été exécuté pour le meurtre de sa femme alors qu'il clamait son innocence ; il affirmait n'avoir avoué que parce qu'il avait été sévèrement battu pendant les interrogatoires. Sa femme, dont la disparition avait été attribuée à un meurtre présumé, est finalement réapparue en juin 2005.

De même, la famille de Nie Shubin continue de se battre pour obtenir une indemnisation à la suite de l'exécution, en 1995, de cet homme injustement condamné pour le viol et le meurtre d'une femme de sa région. La police l'avait apparemment torturé jusqu'à ce qu'il fasse de faux aveux ; début 2005, un suspect arrêté dans le cadre d'une autre affaire a avoué être le véritable auteur des faits et aurait décrit la scène du crime en détail.

EQUITE DES PROCES ET DETENTION SANS JUGEMENT

En Chine, la détention administrative comprend des formes de détention qui sont appliquées par la police sans inculpation, ni procès, ni contrôle d'une autorité judiciaire, notamment :

- La « rééducation par le travail », forme la plus courante de détention administrative, infligée pour une durée maximale de quatre ans pour un vaste éventail d'infractions mineures jugées insuffisamment graves pour relever du droit pénal ;
- La « désintoxication obligatoire », utilisée pour punir les toxicomanes présumés en les incarcérant pendant trois à six mois, souvent dans des conditions très pénibles. La police de Pékin a annoncé son intention d'étendre la durée de cette peine à un an pour contraindre les toxicomanes à s'affranchir de leur dépendance avant les Jeux olympiques ;
- La « détention et éducation » est utilisée pour punir les prostituées présumées et leurs clients par des peines pouvant aller de six mois à deux ans d'emprisonnement.

En mai 2006, les autorités de la ville de Pékin ont annoncé leur intention d'utiliser la « rééducation par le travail » pour réprimer divers « comportements délictueux » et améliorer l'image de la ville à l'approche des Jeux olympiques. En Chine, certains observateurs ont fait remarquer que c'était la première fois depuis la mi-2003 que des autorités locales invoquaient officiellement des « mesures controversées » comme la « rééducation par le travail » pour résoudre des problèmes d'ordre public dans les villes.

Sur l'ensemble du territoire chinois, plusieurs centaines de milliers de personnes seraient détenues dans des centres de « rééducation par le travail », souvent dans des conditions très difficiles. Parmi elles figurent des petits délinquants, des détracteurs du gouvernement et des adeptes de croyances interdites.

- Les personnes détenues dans le cadre de la « rééducation par le travail » sont contraintes de travailler pendant de longues heures en vue de leur « rééducation », d'une manière qui s'apparente au travail forcé dans les prisons.
- Elles sont exposées à des risques de torture ou de mauvais traitements, en particulier si elles refusent de renoncer à leur « comportement délictueux » ou si elles tentent de former un recours contre leur placement en détention.
- L'utilisation de la détention administrative en Chine est incompatible avec les principales dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, notamment celles sur le droit des détenus d'être présentés rapidement à un juge (article 9), sur le droit à un procès équitable (article 14) et sur l'interdiction du travail forcé ou obligatoire (article 8). Or, la Chine a signé ce Pacte et a annoncé son intention de le ratifier très prochainement.
- Le 1er mars 2007, le quotidien China Daily a annoncé que le nouveau projet de loi visant à remplacer le système de « rééducation par le travail », intitulé Loi sur le redressement des comportements illégaux, était inscrit au programme des questions législatives à examiner en 2007 par l'Assemblée populaire nationale, faisant observer que le processus de réforme était au point mort depuis deux ans en raison de certains désaccords.



**Amnesty
International**
Pour les droits humains

Sources :